



Ne reste pas isolé-e-s !

Organisons-nous

avec la CNT - SO !



www.cnt-so.org

FAISONS FACE AU MÉPRIS DU PATRONAT DE LA COIFFURE ET DE L'ESTHÉTIQUE !

Que se soit **dans la coiffure ou dans l'esthétique**, les **conditions de travail sont difficiles**, contraignantes :

- debout du matin au soir
- des horaires de travail découpés en plusieurs tranches selon l'affluence
- la manipulation et l'utilisation de produits
- Dans la coiffure les bras levés au dessus du cœur
- La pression constante pour réaliser son chiffre d'affaire

Pourtant, il faut toujours sourire, être polie et courtois-e avec la clientèle, même si en contrepartie de toutes ces contraintes nous n'avons droit qu'à **des salaires de misère !**

Les grilles de salaire signées, par les syndicats représentatifs et le patronat, sont tout à fait représentatives du mépris envers nos professions :

- augmentations ridicules pour l'esthétique
- pas d'augmentation depuis 3 ans pour la coiffure
- des **premiers échelons en dessous du SMIC**

Et en cette période de crise sanitaire, c'est la double peine pour les salarié-e-s de la coiffure qui n'ont pas le droit à la prime Macron.

Tout ceci n'est pas une fatalité, car en nous organisant et en luttant syndicalement, nous pourrions défendre nos droits et en gagner de nouveaux !

Choisir la CNT Solidarité Ouvrière c'est développer une alternative syndicale !

Refus du corporatisme

La CNT-Solidarité Ouvrière refuse les divisions corporatistes et développe un syndicalisme d'industrie. Les travailleurs et les travailleuses d'une même "industrie", quels que soient leurs métiers, leurs statuts ou employeurs, adhèrent au même syndicat à un échelon géographique donné.

Indépendance et autogestion

La CNT Solidarité Ouvrière fonctionne exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérent-e-s, sans subventions de l'État ou du patronat. Elle est indépendante de tout groupement politique ou religieux. C'est la base du syndicat (ses adhérent-e-s), qui décide en échangeant dans les Assemblées Générales.

Refus du clientélisme et de la corruption patronale

À la CNT Solidarité Ouvrière, c'est toujours l'intérêt collectif des travailleurs-euses qui prime et le syndicalisme se pratique avec droiture. Nous refusons les petits arrangements « entre amis » et la complicité douteuse avec les employeurs.

Un outil au service des travailleurs et travailleuses

Le syndicat apporte des conseils juridiques et d'autres aides concernant les conditions de travail. C'est aussi un espace important de formation pour s'émanciper.

Un outil de coordination au service des luttes

Nous défendons un syndicalisme de lutte de classes. Tout est question de rapports de force, c'est par les luttes syndicales, sous toutes leurs formes, que nous faisons avancer nos intérêts contre ceux des patrons.

Un syndicalisme révolutionnaire

Défendre nos conditions de travail, gagner de nouveaux droits, c'est le rôle du syndicalisme. Mais nous revendiquons aussi un autre projet de société, à l'opposé des inégalités actuelles et loin de tout rapport de domination. Nous militons pour un projet de transformation sociale révolutionnaire.

Grille de salaires coiffure : les minima 2021

Classification	Poste	Salaire minimal brut
Niveau 1 – échelon 1*	Coiffeur(se) débutant(e)	1 539,42 €
Niveau 1 – échelon 2*	Coiffeur(se)	1 539,42 €
Niveau 1 – échelon 3	Coiffeur(se) confirmé(e)	1 544 €
Niveau 2 – échelon 1	Coiffeur(se) qualifié(e)	1 551 €
Niveau 2 – échelon 1	Technicien(ne)	1 587 €
Niveau 2 – échelon 2	Coiffeur(se) hautement qualifié(e)	1 699 €
Niveau 2 – échelon 2	Technicien(ne) qualifié(e)	1 699 €
Niveau 2 – échelon 3	Coiffeur(se) très hautement qualifié(e)	1 814 €
Niveau 2 – échelon 3	Assistant manager	1 814 €
Niveau 2 – échelon 3	Technicien(ne) hautement qualifié(e)	1 814 €
Niveau 3 – échelon 1	Manager	1 950 €
Niveau 3 – échelon 2	Manager confirmé(e)	2 345 €
Niveau 3 – échelon 2	Animateur de réseau	2 760 €
Niveau 3 – échelon 3	Manager hautement qualifié(e)	2 921 €
Niveau 3 – échelon 3	Animateur(trice) de réseau confirmé(e)	2 973 €

*Pour les premiers échelons de la grille, les minima étaient inférieurs au SMIC 2021, c'est donc cette valeur qui doit être prise en compte. La même situation est applicable également aux autres filières.

Salaire apprenti-e coiffeur-euse 2021

Comme pour tous les apprentis, le salaire des apprenties coiffeuses et des apprentis coiffeurs est déterminé par son âge, son niveau d'étude et la valeur du SMIC. En 2021, les montants sont les suivants :

Age / année apprentissage	1ère année	2ème année	3ème année
16 – 17 ans	419,74 € (27 % du SMIC)	606,29 € (39 % du SMIC)	855,02 € (55 % du SMIC)
18 à 20 ans	668,47 € (43 % du SMIC)	792,84 € (51 % du SMIC)	1 041,57 € (67 % du SMIC)
21 à 25 ans	823,93 € (53 % du SMIC*)	948,29 € (61 % du SMIC*)	1 211,57 € (78 % du SMIC*)
26 ans et plus	1 554,58 € (100% du SMIC*, quelle que soit l'année d'apprentissage)		

*Ou le même pourcentage du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage, le plus élevé des deux.

Salaire minimum esthétique-cosmétique 2021

Coefficient	Salaire minimal brut
105	1 539,42 €
115	1 539,42 €
125	1 541 €
135	1 556 €
145	1 567 €
155	1 577 €
165	1 589 €

Salaire minimum emplois non techniques de la coiffure 2021

Coefficient	Salaire minimal brut
100	1 539,42 €
110	1 539,42 €
120	1 539,42 €
130	1 577 €



CNT-Solidarité Ouvrière

4 Rue de la Martinique, 75018 Paris



contact@cnt-so.org



09 87 53 87 56



cnt.so



cntso_fr



www.cnt-so.org